

# FARA Infos

Mai juin juillet 2016 - n°3

## FARA Actualités

La FARA : Danièle Vergnon, Henri Romeu.....page 2

La CARMF : Claude Poulain, Président d'Honneur de la FARA.....page 3

## Revue de Presse

### La Retraite

Pourquoi les Français ont raison de s'inquiéter.....page 4-5

Retraites : le besoin de financement estimé à 4 milliards d'euros.....page 6

Retraites : des prévisions plus optimistes.....page 7

Retraites : les projections financières s'améliorent..... page 8

Opération vérité sur le déficit des retraites.....page 9

Les retraites devraient être gelées au 1<sup>er</sup> octobre..... page 10

Ce que vont perdre les futurs retraités.....page 11

Ce que la réforme des régimes spéciaux a changé.....page 12

Le débat gauche-droite sur l'âge de départ est relancé.....page 13

### Profession

Convention : personne ne veut des propositions de la CNAM.....page 14

Négos trop lentes, contentieux avec les caisses : la FMF met la pression.....page 14

Réélu président de l'Ordre, le Dr Bouet présente son plan triennal.....page 15

Le honoraires libres dans le viseur de la CNAM.....page 16

### International

Les conséquences en chaîne du Brexit.....page 17-18

L'appauvrissement des seniors en Allemagne relance le débat sur les retraites....page 19

### Société

Soins, protection sociale, Brexit : quelles conséquences ?.....page 20

Médecine et santé au travail. L'enjeu du maintien au travail.....page 21

Les retraités manifestent contre la loi El Khomri.....page 22

### Economie - Finances

Taxe carbone : un surcoût de 83 euros en 2016.....page 23

Votre épargne est-elle à l'abri d'une crise financière ?.....page 24

### Santé

L'alimentation des sujets âgés, tordre le cou aux idées fausses.....page 25

Le modèle des athlètes centenaires décrypté par l'INSERM.....page 26

### Culture et Loisirs

En Provence, une triple exposition rend hommage à Vasarely.....page 27

Vincent Van Gogh de retour à Arles.....page 28

# NICE : horreur, tristesse, compassion

*FARA actualités n°3 mars - avril 2016*  
*partie FARA*

Danièle Vergnon, Henri Romeu

**La nouvelle Convention Médicale** n'est toujours pas signée. Les négociations n'en finissent pas. Les partenaires restent chacun sur leurs positions. Les réunions se tiennent sous la houlette du patron de la Caisse nationale des travailleurs salariés (CNAMTS), Nicolas Revel. Les syndicats sont tous présents, mais certains ne sont pas restés. Le Bloc ne participe plus, la CSMF, le SML, la FMF, MG France font des apparitions au gré des propositions qui sont faites.

Les points de discorde portent essentiellement sur les revalorisations d'honoraires, mais pas seulement. Les négociations doivent obligatoirement aboutir avant le 26 août sinon tout sera fixé par le règlement arbitral, qui est une adaptation du 49/3 au domaine de la santé.

Les jeunes ont été conviés et ont assisté à une séance de travail. Les représentants des retraités non seulement n'ont pas été conviés, mais ils se sont vus rejeter leur offre de collaboration. Pourquoi se passer de l'expertise des confrères plus âgés ? Nous avons demandé à être présents en tant que FARA, avec simple voix consultative. Cela nous a été refusé, les négociations étant réservées aux syndicats médicaux. Les points les plus importants pour nous ont été négociés mi juin. Il s'agissait des discussions sur l'ASV

et du problème de la démographie médicale.

**Le sévère déficit en médecins** pourrait amener à favoriser la poursuite d'activité après 65 ans soit par le cumul, soit par la « retraite en temps choisi ».

A l'instar de la CARMF, nous soutenons le concept de retraite en temps choisi. Les points acquis au-delà de 65 ans pourraient être majorés d'une surcote égale au montant gagné par la réduction de la durée du versement des pensions. Ces majorations seraient, en fait, entièrement financées (et au-delà) par le cotisant.

**Le problème de « l'Exit » de la région**

**11** nous a beaucoup préoccupés. Cette question a fait l'objet d'une réflexion approfondie lors de notre CA du 28 juin, de façon à mettre en place les éléments qui permettront de reconstruire l'AMRAC.

**Notre prochain congrès** se déroulera en octobre 2017. Il aura lieu à Rennes, capitale de la Bretagne. Daniel Le Corgne a bien voulu prendre en charge l'organisation. Il a déjà beaucoup travaillé et nous sommes certain que ce sera une parfaite réussite. Nous nous réjouissons déjà de pouvoir y participer.

# **FARA Actualités / CARMF**

**N° 3 mai à juillet 2016**

**Claude Poulain**

**Site Internet : [www.retraite-fara.com](http://www.retraite-fara.com)**

L'actualité CARMF de ces 3 derniers mois a été marquée par 2 événements importants : le séminaire annuel et le Conseil d'Administration trimestriel de juin.

**Le séminaire s'est tenu à Reims du 27 au 29 mai** : il a été essentiellement consacré à la présentation par le Directeur :

- du dernier état de la réforme des retraites issue de la Loi du 20 janvier 2014.
- des applications générales de cette loi aux Régimes des Libéraux dans le cadre de la CNAVPL.
- du décret du 22 juillet 2015 modifiant la gouvernance des sections professionnelles de la CNAVPL avec les conséquences pour la CARMF quant à la composition de son CA et à sa Présidence.
- des modalités du contrat pluriannuel ETAT-CNAVPL
- du contrat de gestion CNAVPL/CARMF
- et, enfin, des nouvelles procédures de recouvrement des cotisations du Régime de Base

Tout cet arsenal législatif et réglementaire accroît le poids de la Tutelle sur les Régimes des Libéraux et celui de la CNAVPL sur la CARMF.

En fin de séminaire, le Président donnait la parole à Henri Romeu qui put s'exprimer sur la FARA.

**Le 18 juin 2016, le Conseil d'administration de la CARMF :**

- votait, suite à une demande du Collège du Régime Invalidité-Décès soutenue par nos Collèges d'Allocataires, une modification des statuts du RCV votés le 30 janvier 2016 et de ceux de l'ASV votés le 23 avril 2016 et visant à

corriger la baisse de la valeur du point de 13 % à 62 ans prévue par les réformes. Une majoration de 13 % au lieu des 9 % initialement retenus sera appliquée à la nouvelle valeur du point.

- étudiait un projet de modification du CA de la CARMF limité par les nouveaux textes à 25 membres : Le CA futur pourrait comporter 17 représentants des Cotisants pour 13 Régions (au lieu de 19 pour 16 Régions), 3 représentants des Retraités (au lieu de 2), un représentant des Conjoint-Survivants (idem), un représentant du Collège Invalidité (idem), un représentant du CNO (au lieu de 2) et 2 cooptés (au lieu de 3). Il n'est pas sûr que la Tutelle acceptera le principe de la cooptation...
- choisissait parmi 3 projets d'évolution du Système informatique de la Caisse qui atteint ses limites, celui qui lui semble le plus à même de répondre à l'évolution de la technique et des besoins de la Caisse sur les 15 années à venir.
- Enfin, préparait le Colloque et l'Assemblée générale du samedi 17 septembre 2016. Le Colloque sera consacré à l'entraide et à l'action sociale. A bien noter que les réunions préparatoires des délégués des Allocataires et Prestataires avec leurs administrateurs se tiendront le vendredi précédent (le 16 septembre) et non, comme habituellement jusqu'ici, le jeudi.

**Claude POULAIN, Secrétaire GI de la CARMF**

**11 juillet 2016**

# Retraites : pourquoi les Français ont raison de s'inquiéter

FIGAROVOX/ANALYSE – 10.06.2016 - Selon un sondage, 92% des Français sont inquiets de l'avenir du système de retraite. Pour l'économiste Philippe Crevel, si le risque de faillite n'est pas à l'ordre du jour, le niveau de vie des retraités est effectivement menacé.

*Philippe Crevel est le fondateur de la société d'études et de stratégies économiques,  **Lorello Ecodata**. Il anime également le **Cercle de l'Épargne**. Il est un spécialiste des questions macroéconomiques, des questions relatives à l'épargne et à la retraite. Il suit particulièrement les dossiers concernant les finances publiques, l'emploi ainsi que les politiques monétaires.*

La fin du monde n'est jamais certaine tout comme l'est la fin de notre système de retraite; néanmoins, **selon un sondage Opinionway réalisé pour Axys Consultants, Le Figaro et BFM Business et publié ce lundi 22 juin**, 92% des Français se disent «inquiets» pour l'avenir du système de retraite. La succession accélérée de réformes depuis 1993 et les derniers rebondissements concernant les régimes complémentaires AGIRC, ARRCO alimentent cet état d'esprit.

**Selon un sondage Opinionway réalisé pour Axys Consultants, Le Figaro et BFM Business et publié ce lundi 22 juin, 92% des Français se disent «inquiets» pour l'avenir du système de retraite.**

Les gouvernements contribuent à ce climat anxiogène en affirmant que leur réforme est la dernière des dernières, que le système est pérennisé jusqu'à la nuit des temps. Or, un à deux ans, plus tard, face à la dérive des comptes, une nouvelle réforme s'impose. L'adage selon lequel notre système de retraite est menacé de faillite ou l'idée selon laquelle les retraités d'aujourd'hui laisseront des miettes aux générations suivantes se répandent au sein de la société.

Il faut savoir raison garder. Le système de retraite est en difficulté mais la faillite n'est pas inscrite. En effet, nos régimes de base et nos régimes complémentaires fonctionnent selon le principe de la répartition. Ce sont les actifs d'aujourd'hui qui en acquittant leurs cotisations sociales financent les pensions des retraités. Du fait de l'arrivée des baby-boomers à la retraite, environ 800 000 par an, de l'allongement de l'espérance de vie à la retraite, 10 ans en 60 ans, de la moindre croissance de la masse salariale, notre système de retraite est sous tension. En outre, par un effet appelé «noria», les nouveaux retraités ont de meilleures pensions que ceux qui malheureusement décèdent. En effet, ils bénéficient de droits plus importants avec en particulier des pensions complémentaires plus élevées. Nous pouvons légitimement admettre que demain et après-demain, il y aura encore des actifs qui verseront des cotisations sociales. De ce fait, il y aura toujours la possibilité de régler des pensions. La question, c'est de savoir quel en sera le montant? Aujourd'hui, en moyenne, le niveau de vie des retraités est identique à celui des Français. Cela est récent. C'est la preuve de l'efficacité de notre système de retraite. Il y a moins de 600 000 personnes qui touchent le minimum vieillesse quand ils étaient plus de 3 millions en 1970.

**Il y aura toujours la possibilité de régler des pensions. La question, c'est de savoir quel en sera le montant?**

Le risque auquel nous sommes confrontés, c'est que nous pourrions dans les prochaines années faire la route en sens inverse. En effet, de manière plus ou moins explicitement, les pouvoirs publics, depuis 1993, ont pris des mesures qui diminueront le taux de remplacement, c'est le rapport de la pension par rapport aux derniers revenus professionnels. Ce taux devrait fortement diminuer pour les cadres en passant de 64 à 44% d'ici 2040. Les cadres sont avant

tout touchés par l'érosion des pensions issues de l'AGIRC qui peuvent constituer 50% de leurs revenus à la retraite.

Face à la situation des retraites, il n'y a ni consensus au sein des partenaires sociaux, ni au sein des Français. Le sondage précité révèle ainsi que 62% des Français sont contre le recul de l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans. 52% sont contre l'introduction d'une part de capitalisation. 84% sont évidemment contre toute diminution des pensions complémentaires. Les Français sont profondément attachés à partir le plus tôt possible à la retraite traduisant un rapport délicat au monde du travail. Par ailleurs, les employeurs ont tendance à se vouloir réduire au maximum les seniors au sein de leur entreprise. Les licenciements s'accroissent fortement entre 48 et 52 ans. Au sein de la population, la croyance en vertu de laquelle les départs à la retraite favorisent l'emploi des jeunes, reste vivace tant bien même que les statistiques prouvent l'inverse.

### **La société française apparait bloquée face à ce problème, la faute au manque de transparence et d'audace des pouvoirs publics.**

La société française apparait bloquée face à ce problème, la faute au manque de transparence et d'audace des pouvoirs publics. Le maintien du non-système de la fonction publique reposant sur le principe d'une pension calculée sur la base de 75% de la rémunération des 6 derniers mois, le maintien des régimes spéciaux alimentent la suspicion. Tant bien même que les écarts entre le privé et le public ne soit pas aussi important que certains ne le prétendent, il n'en demeure pas moins que cette différence de traitement est une source de rancœur.

Nos partenaires comme l'Allemagne, la Suède ou l'Italie, ont eu plus de courage et se sont engagés dans des réformes dites systémiques, en modifiant de fond en comble les modalités de calcul et de gestion de leur système de retraite. Malgré la préconisation de la loi de 2010 de Nicolas Sarkozy, l'étude sur la mise en place d'un régime unique par points a été abandonnée.

Certes, ce n'est pas en créant un tel régime que les déficits disparaissent d'un coup de baguette magique, mais en revanche, les coûts de gestion serait fortement réduits. Par ailleurs, le pilotage d'un système unifié serait bien plus simple et transparent.

Face à l'érosion à venir du niveau de vie des futurs retraités, la généralisation des systèmes de retraite supplémentaire par capitalisation s'impose. Il y a un travail de pédagogie à mener pour en expliquer les avantages. Aujourd'hui, ironie de l'histoire, les salariés français contribuent plus que quiconque aux pensions des retraités étrangers. En effet, faute de fonds de pension français, nos grandes entreprises afin de trouver des capitaux ont fréquemment fait appel à des fonds de pension américains, anglais, norvégiens... Aujourd'hui, un tiers des actifs français a accès à un supplément par capitalisation. Toujours par souci d'équité, il conviendrait que tous les Français disposent d'au moins un produit d'épargne retraite.

### **Aujourd'hui, ironie de l'histoire, les salariés français contribuent plus que quiconque aux pensions des retraités étrangers.**

D'ici 2060, nous allons devoir régler le problème du vieillissement de la population avec tout une série de défis à résoudre: retraite, assurance-maladie, dépendance... Il nous faut arbitrer sur le montant de la ressource nationale qu'il faudra affecter à ces différents postes de dépenses. Les actifs ne pourront pas supporter toute la dépense. Il faut un juste équilibre et une responsabilisation de chacun. Il est certain que la question de l'âge de la retraite doit être tranchée. Le retour à 65 ans est indispensable. C'est la seule mesure capable de redonner un peu d'air à nos régimes. Ce n'est pas un retour en arrière car depuis 1981 nous avons gagné plus années d'espérance de vie. En contrepartie, les entreprises doivent s'engager à conserver leurs salariés. À cet effet, il faut inventer de nouvelles formules. Aujourd'hui, les salaires augmentent avec l'âge rendant cher l'emploi des seniors. Ne faudrait-il pas instituer des mécanismes d'assurance permettant de niveler cette appréciation salariale? Sur la question de la dépendance, ne faudrait-il pas rendre obligatoire au moment de la cessation d'activité la souscription d'une assurance afin d'atténuer le coût pour les finances publiques?

Les solutions existent, le plus dur, c'est d'avoir l'audace et le courage de les appliquer...

# Retraites : le besoin de financement estimé à 4 milliards d'euros en 2020

SOLVEIG GODELUCK Les Echos 14/06/2016

**Le Conseil d'orientation des retraites revoit à la baisse le déficit grâce à la réforme des régimes complémentaires.**

**Au-delà de 2020, les besoins de financement seront étroitement liés aux gains de productivité du travail.**

L'horizon s'éclaircit un peu. Dans son rapport annuel provisoire sur l'évolution et les perspectives des retraites en France, le Conseil d'orientation des retraites (COR) estime que le système demeurera en déficit à l'horizon 2020, mais que son besoin de financement se réduira à 0,2 % du PIB, c'est-à-dire autour de 4 milliards d'euros. En 2015, il s'élevait encore à 0,3 % du PIB, et dans le creux de la vague, en 2008, à plus de 0,7 % du PIB. Cette nouvelle projection financière est plus optimiste que celle de l'an passé : à l'époque, le besoin de financement était encore attendu à 0,4 % du PIB en 2020, soit 8 milliards d'euros. Et cette estimation avait elle-même été révisée à la hausse par rapport au 0,5 % prévu en 2012. Ce regain d'optimisme n'est pas lié aux perspectives démographiques, qui sont relativement stables (vieillesse de la population, maintien de la fécondité à un niveau assez élevé), mais à des indicateurs macroéconomiques un peu meilleurs qu'attendu - la croissance a notamment été un peu plus forte qu'initialement estimé en 2015 (+1,3 % au lieu de +1 %). Autre facteur clef : les effets de la réforme des régimes de retraite complémentaires Agirc-Arrco d'octobre dernier.

Au-delà de 2020, le COR émet plusieurs hypothèses, en fonction de la vitesse à laquelle croissent les revenus d'activité (en lien avec l'évolution de la productivité du travail). C'est l'un des déterminants les plus puissants après, bien sûr, la démographie. « *Le système de retraite pourrait, en cas de croissance suffisante des revenus d'activité, revenir à l'équilibre financier et dégager des excédents à plus long terme* », écrit le Conseil. Le retour dans le vert serait garanti dès le milieu des années 2020 avec une hausse de 1,8 % des revenus d'activité. Dans le scénario médian, à +1,5 %, la courbe ondoierait, puis les déficits prendraient fin durablement vers 2036-2037.

## **Chômage : un effet limité**

En revanche, les besoins de financement se creuseraient considérablement en cas de faible croissance des revenus d'activité (+1 % par an), jusqu'à 1,4 % du PIB en 2060 (soit 28 milliards). Or, les gains de productivité du travail, qui étaient robustes dans les années 1990, ont ralenti dans les années 2000 et plongé depuis la crise de 2008... L'évolution du taux de chômage aura un effet plus limité sur les prévisions. Certes, il diminue les rentrées de cotisations à court terme, mais à long terme les pensions versées coûtent moins cher. « *La situation financière du système de retraite serait ainsi nettement meilleure avec un taux de chômage de 10 % mais des revenus d'activité croissant de 2 % par an (en excédent de 1,7 % du PIB en 2060) qu'avec un taux de chômage de 4,5 % mais une croissance des revenus d'activité de 1,5 % par an (excédent de 0,5 % du PIB en 2060)* », illustre le COR.

Le rapport examine aussi l'équilibre du système sur une période de vingt-cinq ans, de 2016 à 2040. Si la croissance des revenus d'activité est de 1,5 %, il persiste un léger besoin de financement de 0,1 % du PIB. Au-delà, le système serait en excédent. En dessous, les besoins seraient très vite conséquents.

Le COR présente aussi des simulations pour donner des outils au législateur quand il s'attaquera de nouveau au sujet des retraites. Si la croissance des revenus était limitée à 1 %, pour assurer l'équilibre sur vingt-cinq ans, plusieurs leviers seraient ainsi actionnables. Il faudrait augmenter de 1,2 point de pourcentage le taux de cotisation dès 2017, ou bien abaisser de 3,8 % toutes les pensions de retraite.

# Retraites : des prévisions plus optimistes

LES ECHOS Le 11/07/2016 Source AFP

Le Conseil d'orientation des retraites, créé en 2014, évalue tous les ans avant le 15 juillet si le système respecte les trois objectifs assignés par la loi : niveau de vie des retraités, équité entre assurés et pérennité financière –

## **Le Conseil d'orientation des retraites note une "amélioration lente mais sensible " de l'équation financière du système de retraites.**

Amélioration en vue sur le front du financement des retraites. Le troisième avis remis ce lundi au Premier ministre par le Conseil d'orientation des retraites (COR) est moins négatif que les années précédentes. Il note une "amélioration lente mais sensible" de l'équation financière du système de retraites, laissant envisager avec "sérénité" les "évolutions" encore nécessaires. Ce comité de cinq membres, créé en 2014, doit évaluer chaque année avant le 15 juillet si le système respecte les trois objectifs assignés par la loi : niveau de vie des retraités, équité entre assurés, pérennité financière. Comme les deux années précédentes, il ne formule pas de recommandations, considérant que "la situation et les perspectives du système de retraites ne s'éloignent pas de façon significative" de ces objectifs.

## **"Une amélioration lente mais sensible"**

Il porte néanmoins quelques observations sur les conséquences des prévisions du Conseil d'orientation des retraites (COR). Selon le rapport annuel du COR, déjà public, le déficit du système (tous régimes et Fonds de solidarité vieillesse inclus) **se réduirait à l'horizon de 2020 à -0,2% du PIB**, soit environ 4 milliards, mieux que prévu. Dans le scénario d'un taux de chômage stabilisé à 7% et une croissance minimum de 1,5% des revenus d'activité, le système reviendrait à l'équilibre dès le milieu des années 2020 et deviendrait excédentaire à plus long terme.

"Les résultats sont en amélioration lente mais sensible, sous l'effet des réformes intervenues au cours de la dernière décennie" (réformes 2010 et 2014 et l'accord sur les retraites complémentaires fin 2015), note le comité de suivi. "Dès lors qu'une croissance d'environ 1,5% de la productivité est obtenue en moyenne sur longue période", ces réformes garantissent "une évolution du niveau des retraites qui respecte les exigences d'équité entre générations", écrit-il.

Mais le comité note que l'équilibre du système reste extrêmement dépendant de cette croissance, avec des conséquences différentes selon que la productivité se situe sous ou au-dessus de ce seuil. En dessous, l'équilibre financier "ne pourrait être atteint sans mesures complémentaires", souligne le comité. Au delà, l'enjeu serait autre : "contenir le décrochage" entre les revenus des actifs et les pensions de retraite.

La ministre des Affaires sociales, Marisol Touraine, a estimé lundi que "la question de l'âge du départ en retraite n'a(vait) plus aujourd'hui de raison d'être posée" compte tenu de l'équilibre financier des régimes de retraites, fustigeant les "messagers de l'anxiété" qui prétendent le contraire.

"Des évolutions pourront intervenir (...) mais l'essentiel est garanti", a jugé la ministre, qui se fait une "responsabilité" de "marteler ce message de confiance" aux Français. "Donc je dis à ceux qui veulent distiller de mauvaises nouvelles, ceux qui veulent jouer sur les inquiétudes, ceux qui dans la perspective des élections à venir veulent se faire les messagers de l'anxiété qu'ils ont tort", a-t-elle ajouté, faisant allusion aux candidats à la primaire à droite.

"Parce que la question de l'âge du départ en retraite n'a plus aujourd'hui de raison d'être posée pour des raisons financières", a-t-elle dit.

# Retraites: les projections financières s'améliorent.

**Le Figaro Economie 14.06.2016**

Les projections financières du système de **retraites** s'améliorent par rapport à 2015, en raison notamment de l'accord d'octobre sur les retraites complémentaires Agirc-Arrco, selon une version provisoire du rapport annuel du Conseil d'orientation des retraites (COR), consulté lundi par l'AFP.

Le COR se réunit mercredi pour adopter son rapport annuel sur les évolutions et perspectives des retraites en France, une mission que lui a confiée la dernière réforme des retraites de 2014.

Selon lui, à l'horizon de 2020, "le solde financier du système de retraite" (tous régimes, Fonds de solidarité vieillesse, qui prend en charge les cotisations retraites des chômeurs et le minimum vieillesse, inclus) s'établirait à -0,2% du PIB, soit environ 4 milliards, contre 0,4% prévus dans son rapport 2015.

Outre l'accord adopté par les partenaires sociaux sur les retraites complémentaires Agirc (cadres) et Arrco (tous les salariés du privé), ses simulations intègrent désormais les nouvelles prévisions économiques et privilégient un taux de chômage stabilisé à 7% d'ici à une dizaine d'années, jugé plus réaliste qu'un retour à 4,5%.

Selon ce scénario, et avec une croissance minimum d'1,5% des revenus d'activité, le système de retraite pourrait revenir à l'équilibre dès le milieu des années 2020, et "dégager des excédents à plus long terme". En dessous de ce taux, il "resterait durablement en besoin de financement".

## **Forte dépendance à la croissance**

A l'horizon de 25 ans (de 2016 à 2040 inclus) et avec une croissance d'1,5%, "le système de retraite apparaît en moyenne en léger besoin de financement (- 0,1 point du PIB des 25 prochaines années), malgré le retour à l'équilibre au tout début des années 2030 - les déficits accumulés au cours des quinze premières années de projection n'étant pas entièrement couverts par les excédents des dix années suivantes". Le solde financier serait en moyenne en excédent dans les scénarios avec 1,8 % et 2 % de croissance.

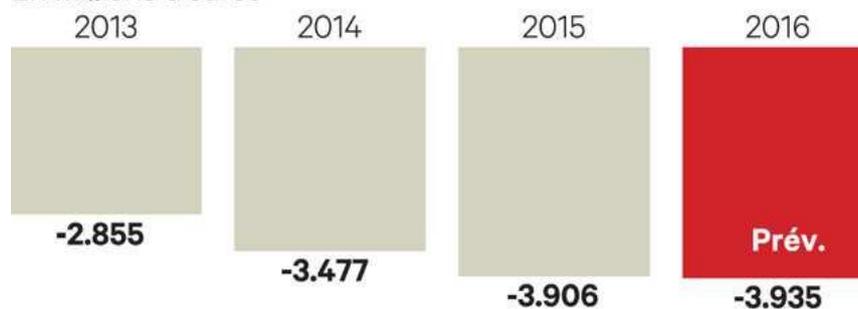
De manière générale, le COR constate la forte dépendance du système de retraite à la croissance, plus qu'au chômage. Ainsi en 2060 sa situation financière "serait nettement meilleure avec un taux de chômage de 10 % mais des revenus d'activité croissant de 2 % par an qu'avec un taux de chômage de 4,5 % mais une croissance des revenus d'activité de 1,5 % par an".

# Opération vérité sur le déficit des retraites

SOLVEIG GODELUCK LES ECHOS 09/0/2016

## Résultat net du Fonds de solidarité vieillesse

En millions d'euros



SOURCE : COMMISSION DES COMPTES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Un rapport du Sénat pointe l'aggravation du déficit du Fonds de solidarité vieillesse.

Le Fonds de solidarité vieillesse (FSV) dérape. Cette branche de la Sécurité sociale devrait afficher un solde négatif de 3,9 milliards en 2016, sur 20 milliards d'euros de dépenses. Le déficit pourrait atteindre 13,6 milliards en cumulé en 2019. Pour les sénateurs Gérard Roche (UDI) et Catherine Génisson (PS), qui ont publié mercredi un rapport sur le FSV, il faut clarifier le rôle de ce fonds fourre-tout. Et mener une « opération vérité » sur ses comptes.

A l'origine, le FSV avait été créé pour financer les prestations relevant de la solidarité nationale, au sein d'une Sécurité sociale qui assure les travailleurs et leur famille en fonction de leur contribution. Le FSV gère donc des droits « non contributifs ». C'est notamment lui qui prend en charge les cotisations retraite des chômeurs (11,2 milliards d'euros en 2016) et des salariés en arrêt de travail (1,6 milliard). Il paie aussi le minimum vieillesse pour les personnes qui n'ont pas cotisé (3,1 milliards). Mais le FSV ne gère pas tous les droits non contributifs. Il y en a aussi dans la branche famille, par exemple les majorations de retraite pour enfants.

Le FSV finance à hauteur de 3,5 milliards le minimum contributif, un complément de pension pour les retraités ayant peu cotisé. Cette prestation est hybride, car elle se rattache à des droits à pension parfaitement contributifs.

### Montrer patte blanche

Du coup, le gouvernement a dû isoler dans un caisson étanche cette partie de l'activité du FSV après l'arrêt de Ruyter en 2015. En effet, le FSV est financé par la CSG (9,5 milliards) et par diverses taxes. Pour ne pas perdre 300 millions d'euros de charges sociales prélevées sur les revenus du capital des Français qui cotisent dans un autre pays d'Europe, il a fallu montrer patte blanche : dire que ces prélèvements n'étaient pas affectés au financement de la Sécurité sociale française. Le minimum contributif, dans son caisson, est donc financé par une taxe sur les salaires, une redevance sur les fréquences mobiles, etc.

La mission sénatoriale propose de recentrer le FSV sur son cœur de métier, la prise en charge de cotisations et le minimum vieillesse. La majoration de pension pour conjoint à charge (39 millions) devrait selon elle être gérée par la branche famille et le minimum contributif être intégralement confié aux régimes de base d'assurance-vieillesse. Au passage, elle demande que le FSV ne soit plus financé par de la CSG prélevée sur les revenus du capital, mais par un transfert du budget de l'Etat afin d'éviter tout risque juridique. Il faudra aussi stabiliser les ressources, qui ont été modifiées à 18 reprises en 23 exercices budgétaires. La mission souhaite également que les comptes du FSV soient consolidés avec ceux de la branche vieillesse, ce qui ferait apparaître non pas un excédent de 500 millions, mais un déficit de 3,4 milliards en 2016.

# Les retraites devraient à nouveau être gelées au 1er octobre

Ouest-France le 13/06/2016 Carine JANIN.

Les pensions de base ne devraient pas être revalorisées cet automne. | Reuters.

**C'est la conséquence du nouveau calcul de l'inflation, pris en compte dans le montant des retraites.**

Mauvaise nouvelle pour les 13,9 millions de retraités du régime général. Leurs pensions devraient être à nouveau gelées, au 1<sup>er</sup> octobre 2016.

En cause : la modification des règles d'indexation des pensions sur l'inflation, prévue par la loi de Finances 2016.

Désormais, l'indexation se fait sur l'inflation constatée sur les douze derniers mois glissants connus (entre août 2015 et juillet 2016), qui devrait être nulle, et non plus sur l'inflation prévisionnelle (+0,1 % en 2016). Les pensions devraient donc faire du sur-place. C'est ce qu'indique la Commission des comptes de la Sécurité sociale dans son rapport de juin, une information révélée par le quotidien *Les Echos*.

**La dernière revalorisation conséquente date de... 2013** La situation n'est pas nouvelle : en octobre 2015, les pensions de retraite n'avaient été revalorisées que de 0,1 %, soit une hausse de 1,28 € par jour et 15 € par an pour une retraite de 1 288 €, selon les calculs du blog *seniorenforme.com*.

Pas de hausse non plus en 2014. La loi Touraine avait décalé de six mois la date de revalorisation, d'avril à octobre, dans le cadre de la réforme des retraites.

Mais en octobre, les pensions n'avaient finalement pas augmenté parce qu'elles avaient trop progressé en 2013 au regard de la hausse des prix finalement constatée cette année-là. Six millions de retraités modestes avaient toutefois touché, en mars 2015, une prime de 40 €, en compensation du gel des pensions.

Finalement, la dernière revalorisation conséquente remonte à avril 2013. Les pensions de base avaient alors augmenté de +1,3 %.

Comme le souligne le quotidien *Les Échos*, les retraites complémentaires n'apporteront pas de consolation aux bénéficiaires. Elles-mêmes ont été gelées de 2013 à 2015, et devraient le rester, à nouveau, cette année.

**Bonne nouvelle pour les finances** Si le gel des pensions n'est pas une bonne nouvelle pour les retraités, il participe en revanche au rétablissement des comptes de la branche retraite de la Sécurité sociale. Pour la première fois depuis onze ans, celle-ci est proche de l'équilibre, avec un déficit de 314 millions d'euros en 2015. En 2016, elle pourrait devenir positive, à hauteur de 479 millions d'euros.

**Quelques chiffres** Sur les 13,9 millions de retraités au régime général fin 2015 (en prenant en compte les personnes bénéficiaires d'une pension de réversion), 43 % ont cotisé à plusieurs régimes de retraites durant leurs carrières professionnelles.

En 2015, l'Assurance retraite a attribué 656 944 nouvelles retraites personnelles, en hausse de 3,3 %. L'âge moyen des retraités du régime général est stable, à 73,8 ans.

Le montant moyen de la retraite de base pour une carrière complète au régime général atteint 1 037 € par mois en 2015, sans compter la retraite complémentaire pour les salariés du privé.

# Ce que vont perdre les futurs retraités

## Les mesures de l'accord Agirc-Arrco d'octobre 2015 pénaliseront les assurés, qui subiront, selon les générations, jusqu'à 18 % de baisse de pension.

Guillaume Guichard (lefigaro.fr) 4 AVRIL 2016

**SOCIAL** L'accord qui a sauvé, en octobre, de la faillite les régimes de retraite complémentaire sera douloureux pour les futurs retraités salariés et cadres. Grâce à des simulations du Conseil d'orientation des retraites (COR), dont Le Figaro a eu connaissance, il est maintenant possible de se faire une idée précise des efforts dont ils devront s'acquitter. Et ils sont conséquents...

Un cadre né en 1959, voulant partir à la retraite dès qu'il a cotisé suffisamment longtemps au régime de base, perdra ainsi environ 14,5 % de sa pension complémentaire. Cette « perte » relative s'accroîtra au fil des générations pour atteindre plus de 17 % pour un cadre né en 1990. Les salariés non cadres y laisseront un peu plus, soit près de 18 % pour la génération 1990. L'étude du COR porte sur deux « cas types » fictifs - un salarié et un cadre - permettant de « distinguer les ordres de grandeur des effets » de la réforme, étant donné que ceux-ci différeront évidemment selon les situations individuelles.

Plusieurs mesures prises dans le cadre de l'accord du 30 octobre, paraphé par les syndicats réformistes CFDT, CFTC et CFE-CGC, ainsi que par le patronat, expliquent la baisse relative des pensions des futurs retraités. La première consiste en une décote de 10 % de la pension, durant trois ans, pour les salariés et cadres qui veulent continuer à partir selon les conditions du régime de retraite de base. Ce « coefficient temporaire de solidarité » disparaît si l'assuré attend un an de plus. S'il part encore plus tard, il profitera d'un bonus. Ce dispositif s'appliquera à compter du 1er janvier 2019.

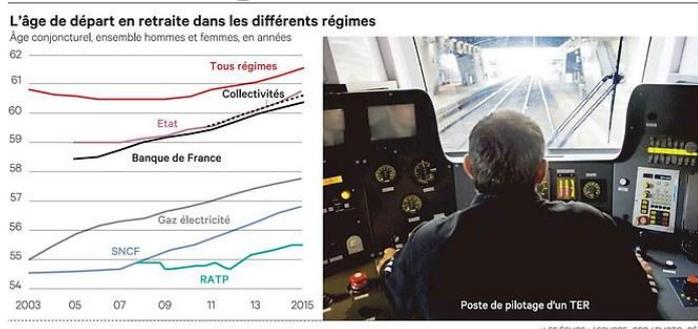
Après l'extinction du malus, ou dès sa première pension si le cotisant préfère travailler plus longtemps pour l'éviter, la « perte » sera plus faible mais persistera. Elle atteindra 4,5 % pour un cadre né en 1959 et jusqu'à 8 % pour la génération 1990. Ces pensions seront atrophiées du fait des mesures de baisse du rendement des cotisations retraite Agirc et Arrco. En un mot, les assurés Agirc et Arrco cotiseront autant mais toucheront moins de retraite. Très techniques, peu transparentes, ces mesures ont un impact grandissant au fil du temps et expliquent les pertes de plus en plus importantes générations après générations.

Par conséquent, les futurs retraités perdront davantage de pouvoir d'achat que leurs aînés en arrêtant de travailler. Le rapport entre le dernier salaire et la première pension d'un salarié non cadre « serait susceptible de passer en dessous du seuil des deux tiers entre les générations 1965 et 1970 », note le COR, qui n'a pas encore calculé cet impact pour les cadres.

Ces pertes engendrées par l'accord d'octobre 2015 sont un moindre mal, insistent ses signataires. « Si nous n'avions pas pris ces mesures, nous aurions dû, dès 2019, couper de 11 % les pensions Agirc de tous les cadres, actuels comme futurs retraités », explique Serge Lavagna (CFE-CGC). Faute de quoi, le régime aurait fait faillite car il aurait épuisé ses dernières réserves à cette échéance.

# Retraites : ce que la réforme des régimes spéciaux a changé

SOLVEIG GODELUCK LES ECHOS LE 19/05/2016



Les réformes des retraites de la fonction publique et des régimes spéciaux produisent des effets notables, souligne le COR. Mais les décalages persistent.

Les effets des réformes des retraites passées reviennent sur le devant de la scène. Dans une série de documents de travail que se sont procurés « Les Echos », le Conseil d'orientation des retraites (COR) fait le point sur l'évolution des âges de départ dans la fonction publique et les principaux régimes spéciaux (SNCF et RATP, CNIEG pour les industries électriques et gazières, etc.). Bonne nouvelle : eux aussi remontent, même s'ils le font avec un temps de retard sur le régime général des salariés du secteur privé et qu'un net décalage persiste.

**Les âges de départ** ont ainsi « *significativement reculé* », selon la synthèse du COR, « *le recul de l'âge de départ entre 2000 et 2015 étant généralement plus important dans les régimes spéciaux que dans l'ensemble de tous les régimes* ». Le Conseil utilise pour ces travaux un nouvel indicateur, « l'âge conjoncturel de départ à la retraite », qui permet de s'abstraire des variations de taille de chaque génération et des pics de départs occasionnés à court terme. Entre 2004 et 2012, l'âge conjoncturel a peu augmenté au sein du régime général du privé, passant de 61 ans et demi à un peu moins de 62 ans, en raison notamment des départs anticipés (loi Fillon). La hausse ne commence qu'après la réforme de 2010 qui repousse de deux ans les bornes de l'âge légal. On ne dispose pas de données récentes quant à l'âge conjoncturel, mais selon l'Assurance-vieillesse, l'âge moyen de départ à la retraite en 2015 a atteint 62,4 ans.

**Pour les agents de la fonction publique civile**, auparavant avantagés, la loi de 2003 a provoqué l'alignement progressif sur le régime général de leur durée de cotisation et la mise en place de décotes et surcotes. En 2010, ils ont perdu leur dispositif de départ anticipé après 15 ans de service à partir de trois enfants. Résultat : entre 2005 et 2015, l'âge conjoncturel est passé de 59 ans à presque 61 ans pour les agents de l'Etat, soit 1 an et 5 mois de plus pour les fonctionnaires dits « sédentaires », et 2 ans et 5 mois de plus pour les « catégories actives » (policiers, infirmières...) qui peuvent partir cinq ans plus tôt. Côté hôpitaux et collectivités territoriales, la hausse a été d'un an et deux mois en cinq ans, à 60,6 ans en 2015.

**Les régimes spéciaux se réforment plus lentement.** L'augmentation de la durée de cotisation n'a été mise en oeuvre qu'à partir de 2008. Et le report de deux ans de l'âge de la retraite ne leur sera appliqué qu'à partir de 2017 : il faudra attendre 2024 pour que l'âge d'ouverture des droits (62 ans) et la durée d'assurance (168 trimestres) des « sédentaires » des régimes spéciaux soient alignés sur ceux du régime général.

Les efforts ont été marqués à la CNIEG, où l'âge conjoncturel du départ est passé de 55 ans en 2000 à presque 58 ans en 2015, notamment grâce à la fin des départs dérogatoires liés aux accords de branche. A la SNCF, l'âge constaté de départ est passé de 54 ans et demi en 2003 à près de 57 ans en 2015 - avec la fin dès 2008 des mises à la retraite d'office. Si un net décalage persiste avec le régime général, c'est parce que de nombreux agents des régimes spéciaux continuent et continueront de bénéficier de départs anticipés à 57 ans (les catégories dites actives sont majoritaires dans les IEG), et même 52 ans pour les conducteurs de la SNCF, dont l'âge constaté de départ est passé de 50,5 ans en 2008 à 53 ans aujourd'hui.

# Retraite : le débat gauche-droite sur l'âge de départ est relancé

Les Echos le 11/07/2016

LEÏLA DE COMARMOND ISABELLE FICEK

**Le comité de suivi des retraites pointe une « amélioration » de la situation financière du système. Pour le gouvernement, relever l'âge de départ n'est pas nécessaire. La droite conteste.**

La France n'a pas gagné l'Euro mais un vent d'optimisme a tout de même soufflé ce lundi au gouvernement. La raison ? Sur la base de son rapport annuel publié mi-juin, le Comité d'orientation des retraites a rendu son avis sur la situation et les perspectives du système de retraites. Concernant la pérennité financière, il constate une « *amélioration lente mais sensible* ». « *Les réformes faites depuis 20 ans permettent de faire face au changement démographique dès lors qu'une croissance d'environ 1,5 % de la productivité est obtenue en moyenne sur longue période* », souligne le comité présidé par la conseillère d'Etat Yannick Moreau. Notamment grâce à l'accord sur les retraites complémentaires, qui pénalise temporairement les salariés quittant la vie active aussitôt obtenu le nombre d'annuités de cotisations suffisant pour bénéficier de leur retraite à taux plein.

« *Nos efforts pour préserver le système de retraites par répartition, un modèle de solidarité auquel les Français sont attachés, portent leurs fruits* », a aussitôt estimé le Premier ministre Manuel Valls. « *Je dis à ceux (...) qui dans la perspective des élections à venir veulent se faire les messagers de l'anxiété, qu'ils ont tort* », a déclaré la ministre des Affaires sociales, Marisol Touraine, faisant allusion aux candidats à la primaire à droite, qui prévoient tous un nouveau relèvement de l'âge de départ à la retraite : « *Ils doivent assumer ce choix* » qui « *n'est pas celui du gouvernement* » et « *ne s'impose pas pour des raisons financières* », a-t-elle poursuivie.

« *Si c'était aussi simple* », a répliqué Eric Woerth, secrétaire général des Républicains, chargé du projet pour 2017, appelant à la prudence sur les prévisions. Et l'ex-ministre du Travail de justifier les mesures d'âge en assurant que « *l'âge demeure, dans un système par répartition, une variable incontournable. Nous avons raison de le faire pour que les rapports optimistes restent optimistes.* » Une manière de relativiser les conclusions du comité. François Fillon, lui, a taclé en retour Marisol Touraine, soulignant que ce « *rétablissement* » est « *le résultat des réformes menées depuis 1993, et notamment celle de 2010, que la gauche a combattues !* » L'ex-Premier ministre voit aussi, dans le « *déficit du système de 4 milliards en 2020* », la preuve « *qu'il y a encore des efforts à faire* ». Et puis, s'emparant des prévisions du COR pour que le « *système soit à l'équilibre dans 25 ans* », François Fillon estime que le compte n'y est pas. « *Rien d'absurde* », donc, pour lui, à relever l'âge légal de la retraite, « *compte tenu de l'allongement de l'espérance de vie* ». « *La déclaration de Marisol Touraine s'inscrit dans la longue tradition d'irresponsabilité de la gauche sur les retraites*, renchérit Maël de Calan, conseiller d'Alain Juppé. Pour lui, à court, à moyen et à long terme, « *avec des hypothèses raisonnables* », le système reste déficitaire. « *Relever l'âge est plus que jamais un impératif* », martèle-t-il, en particulier « *si on veut baisser les prélèvements.* » Même son de cloche chez Jean-François Copé, qui met en avant la « *nécessaire fusion des régimes* ». Leur rapprochement est justement une piste promue par le comité de suivi des retraites que le gouvernement n'a pas relevée.

# Convention : personne ne veut des propositions de la CNAM

EGORA par C. L B le 28-06-2016

**Les relations se raidissent entre la caisse nationale d'assurance maladie et les syndicats médicaux, qui négocient la convention médicale. La direction de la CNAM vient d'annuler la réunion plénière prévue initialement demain mercredi, et tente à un mois de l'échéance théorique, de renouer le dialogue avec Le BLOC et la CSMF, qui ont quitté la table.**

C'est vendredi dernier que le directeur de l'Assurance maladie, Nicolas Revel, a décidé d'annuler la réunion conventionnelle initialement programmée pour mercredi 29 juin. La direction se donne un peu de temps pour recoller en tête à tête, les morceaux avec les syndicats médicaux qui, les uns après les autres, claquent la porte des négociations, pour protester contre les propositions tarifaires de la CNAM, jugées largement insuffisante par rapport aux revendications et aux attentes. Elle a promis aux syndicats médicaux, le 7 juillet prochain, de proposer un panorama clair de ses propositions, à partir desquelles les libéraux pourront se prononcer. De son côté, MG France a choisi de s'adresser à l'étage au-dessus, en écrivant au président de la République pour lui réclamer un budget 500 millions d'euros dans le cadre du prochain budget de la Sécurité sociale, pour allouer un forfait structure aux médecins généralistes.

Cette annulation repousse encore un peu l'échéance des négociations, initialement programmée à la fin juillet (la convention prenant fin au 27 août), puis au 16 et sans doute au 22 août. D'ici là, la partie sera délicate pour le directeur de la CNAM, qui doit arracher la signature d'au moins une centrale polycatégorielle et celle d'un syndicat représentant les médecins généralistes, pour que la convention nationale soit valable et surtout, opérationnelle sur le terrain.

Alors que les syndicats médicaux restent campés sur leur refus du tiers payant, à deux jours de l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> juillet prochain, du tiers payant généralisé aux patients en maternité et en ALD, la partie sera difficile pour le directeur de la CNAM. A onze mois de la présidentielle.

## « Négos » trop lentes, contentieux avec les caisses : la FMF met la pression sur la CNAM

Le Quotidien 25.05.2016 Sophie Martos



La Fédération des médecins de France (FMF) souhaite passer à la vitesse supérieure dans les négociations conventionnelles. « *Il faut maintenant un coup d'accélérateur, parler de chiffres, trouver des marges financières afin d'avoir un plan intelligent pour la médecine libérale !* », a plaidé le Dr Jean-Paul Hamon, président du syndicat, ce mercredi matin lors d'un point presse.

Ce coup de pression intervient alors que les négociations avec la CNAM devaient reprendre *Dr Jean-Paul Hamon, président de la FMF* ce mercredi après-midi sur la démographie et la protection sociale, avec de nouvelles propositions sur la table dont une aide forfaitaire de 50 000 euros pour les

médecins candidats à l'installation en zone fragile.

Côté rémunération, la FMF rappelle sa revendication prioritaire d'un forfait structure significatif afin d'embaucher une secrétaire et d'améliorer l'accueil des patients. « *Le forfait serait variable en fonction de la présence ou non d'un maître de stage et de la prise en charge des soins non programmés* », précise le Dr Hamon. Autre requête de la FMF : la possibilité de cumuler la cotation d'une consultation et d'un acte technique pour l'ensemble des généralistes et spécialistes.

### Une couverture sociale digne de ce nom

En matière de protection sociale, la FMF réclame à nouveau que le futur congé maternité pour les femmes libérales de secteur I (3 000 euros par mois pendant trois mois, en plus de l'actuelle allocation forfaitaire) soit élargi au secteur II. Autre demande : le versement des IJ maladie pour les libéraux à partir du 15<sup>e</sup> jour d'arrêt et non plus du 91<sup>e</sup> jour. « *Il faut une couverture sociale digne de ce nom pour rassurer les praticiens notamment ceux qui s'installent* », poursuit-il.

Outre les négociations qui ne vont pas assez vite à ses yeux, le Dr Hamon a évoqué les conflits locaux opposant des médecins à plusieurs caisses primaires en matière de « délit statistique ». « *Après la caisse du Vaucluse, celle de l'Hérault vient d'être condamnée à annuler une mise sous accord préalable infligée à un médecin* », se réjouit-il. En matière de tiers payant enfin, les syndicats sont convoqués le 15 juin au ministère de la Santé pour discuter des étapes et modalités de la généralisation. Une perspective qui n'enchant pas du tout le patron de la FMF. « *Je ne vois pas pourquoi nous sommes invités. Nous ne l'appliquerons pas* ».

# Déontologie, recertification... Réélu président de l'Ordre, le Dr Bouet présente son plan triennal

LeQuotidien23.06.2016 Henri de saint Roman



Sans grande surprise, le Dr Patrick Bouet a été réélu mercredi 22 juin pour un second mandat à la présidence du Conseil national de l'Ordre des médecins. 46 conseillers nationaux sur 50 lui ont renouvelé leur confiance\*.

Le patron du CNOM a rendu publique ce jeudi sa feuille de route pour son nouveau mandat triennal. « *On est réélu sur un projet, pas sur un bilan* », a déclaré le généraliste de Villemomble (93), âgé de 60 ans. Le sien se décline en plusieurs chapitres.

Le président entend tout d'abord poursuivre la transformation de l'Ordre, avec une ambition affichée de toiletter le code de déontologie pour « *l'adapter aux propositions que nous ferons* », en matière d'organisation des soins, de territorialité ou de recertification, les grands chevaux de bataille de l'institution.

## Simplifier l'organisation territoriale

Patrick Bouet a insisté sur la nécessité de poursuivre le travail de pédagogie autour du concept de bassin de proximité de santé, qu'il entend substituer à terme aux groupements hospitaliers de territoire (GHT) prévus par la loi de santé. « *Dans ces groupements argumente-t-il, rien n'est clair* ». Il est selon lui nécessaire de « *simplifier cette organisation territoriale, la rapprocher des acteurs, et l'organiser à partir du terrain* ».

La réforme de l'ensemble des études médicales figure également parmi les priorités ordinales. *Le numerus clausus* n'est plus un outil de régulation adapté, estime le patron de l'Ordre, les épreuves classantes nationales (ECN) doivent être interrégionalisées, et les terrains de stage doivent être multipliés en ville.

La recertification est également un important enjeu du mandat qui s'ouvre. « *L'Ordre est l'animateur naturel du maintien de la compétence*, assure le Dr Bouet, *nous allons donc travailler à être le maître d'œuvre du portfolio*. » La recertification ne consiste pas à repasser un diplôme, « *mais à analyser des parcours individuels par un système de pairs* », insiste le président de l'Ordre qui entend être maître-d'œuvre du dispositif, l'expertise étant de la responsabilité des collèges de spécialités.

## Maître-d'œuvre de la recertification

En tout état de cause, la recertification ne doit pas être faite par la future Agence nationale du DPC, qui est attendue le 1er juillet prochain et « *n'a pas vocation à attester la compétence* ».

L'Ordre compte enfin s'inviter dans le débat autour de la prochaine élection présidentielle en rencontrant les états-majors ainsi que les groupes parlementaires. Le Dr Bouet entend réaffirmer les dix propositions de réforme pour l'avenir de la santé élaborées lors de la grande consultation menée à l'automne dernier. « *À cette occasion, nous prendrons des initiatives, tant au niveau national que dans les territoires, pour que la santé ne soit pas l'oubliée de 2017* », conclut le président réélu.

\* Le bureau est peu modifié : le secrétaire général reste le Dr Walter Vorhauer, le trésorier est le Dr Jackie Ahr, et les vice-présidents les Drs André Deseur, Jacques Lucas, Andrée Parrenin et Patrick Romestaing. À noter que le Dr Jean-Marcel Mourgues prend la tête de la section Santé publique.

# Les honoraires libres dans le viseur de la CNAM ?

## Les syndicats de spécialistes s'inquiètent à nouveau pour le sort du secteur II

Le Quotidien 09.06.2016 [Christophe Gattuso](#)

### **Toutes les pistes de revalorisation à l'étude bénéficieraient aux seuls praticiens à tarifs opposables (secteur I et adhérents au contrat d'accès aux soins).**

La CNAM veut-elle étouffer le secteur II ? Fin 2012 déjà, l'avenant 8 avait instauré un système indirect de régulation des honoraires libres avec le nouveau contrat d'accès aux soins de modération tarifaire (CAS) et des sanctions contre les dépassements abusifs. La future convention médicale pourrait aboutir à une nouvelle offensive.

Dans son cadrage politique des négociations, en décembre dernier, Marisol Touraine avait invité la CNAM à « amplifier » les résultats obtenus grâce à l'accord d'octobre 2012 en matière de maîtrise des dépassements d'honoraires.

Le message a été entendu. Depuis le début des « négos » 2016, toutes les avancées tarifaires ou sociales proposées par l'assurance-maladie s'adressent exclusivement aux praticiens à tarifs opposables. Qu'il s'agisse de l'avantage maternité (indemnité mensuelle de 3 100 euros pendant trois mois lors d'une grossesse), des 50 000 euros d'aide à l'installation en zone sous-dense, du contrat aidé des ophtalmos ou de la majoration éventuelle portant la consultation de base à 25 euros, toutes ces mesures s'adresseraient à des médecins en secteur I, ayant adhéré au CAS ou qui s'engagent à pratiquer des honoraires opposables.

Cette stratégie assumée est vécue par une partie de la profession comme une « attaque sourde » contre le secteur II. Le SML a quitté la séance de négociation du 1<sup>er</sup> juin pour dénoncer notamment ce choix de la CNAM de ne revaloriser que les médecins à tarifs opposables, évoquant une « discrimination ».

*« L'assurance-maladie a lancé une attaque sournoise contre le secteur II pour le vider avec le CAS, ajoute le Dr Bertrand de Rochambeau, coprésident du BLOC. Or, le secteur II est une nécessité pour une grande majorité de chirurgiens, gynécologues et anesthésistes. »*

Tous les syndicats de spécialistes sont aux aguets. « Le secteur II est dans le collimateur, juge le Dr Jean-Paul Hamon, président de la FMF. La CNAM vise les compléments d'honoraires sans jamais évoquer la contrepartie des tarifs opposables. »

L'UMESPE, la branche spécialiste de la CSMF, déplore même la « ségrégation » dont le secteur à honoraires libres serait la victime. « L'assurance-maladie, sous couvert de soutenir le secteur I, n'a d'autre but que de mettre à l'index le secteur II pour le faire disparaître », affirme le Dr Patrick Gasser.

Aujourd'hui, 24 500 spécialistes libéraux (hors MG et MEP) sont installés en secteur II, d'où le caractère stratégique de ces discussions. « Il faut que tous les médecins disposent d'un espace de liberté tarifaire pour soutenir l'innovation car ce n'est pas l'assurance-maladie qui pourra la financer », prévient le patron de l'UMESPE.

Source : [Le Quotidien du médecin n°9503](#)

# Les conséquences en chaîne du Brexit La Croix le 24/06/2016.

Tristan de Bourbon, Marie Verdier, Marie Dancer et Alain Guillemoles

À Londres, mais aussi à Bruxelles et sur les marchés financiers, le vote des Britanniques aura de fortes répercussions.



À Londres, une situation politique sens dessus dessous. Le premier ministre et leader conservateur, David Cameron, a joué avec le feu. Certain que les Britanniques le soutiendraient, il avait initié il y a trois ans ce référendum pour marginaliser l'aile eurosceptique de son parti et étouffer la progression de l'Ukip, le parti populiste anti-européen.

Ce pari s'est retourné contre lui. Le résultat connu, il a annoncé sa démission vendredi 24 dans la matinée. « Je

*ferai tout ce que je peux en tant que premier ministre pour maintenir le navire à flot ces prochaines semaines et ces prochains mois mais je ne pense pas qu'il soit juste que je sois le capitaine qui dirige notre pays vers sa prochaine destination »,* a-t-il dit, lors d'une déclaration solennelle.

David Cameron ne quittera pas immédiatement son poste afin d'accorder au pays « *une période de stabilité* ». L'élection du nouveau leader conservateur, de facto prochain premier ministre, sera organisée au plus tard lors de la conférence du parti conservateur, du 2 au 5 octobre à Birmingham.

L'ancien maire de Londres et principal partisan du Brexit Boris Johnson est favori. Par son implication dans cette campagne pour le Brexit, il a gagné la sympathie de beaucoup de conservateurs qui doutaient de lui. Mais de nombreux députés fidèles à David Cameron chercheront à entraver cette voie royale, ainsi que le ministre de la justice, Michael Gove, qui a soutenu le Brexit, la ministre de l'intérieur, Theresa May, ou le ministre du travail et des retraites, Stephen Crabb.

Le parti travailliste n'évitera pas non plus les tumultes. S'il n'était pas divisé sur la question du référendum, il a en revanche confirmé le décalage entre ses députés favorables à l'UE et son électorat, massivement pro-Brexit. Le Parti pour l'indépendance du Royaume-Uni (Ukip) devrait en tirer profit. Après avoir attiré quantité d'électeurs travaillistes aux législatives de l'an dernier, sa progression devrait être confortée. Son leader Nigel Farage est l'un des grands gagnants de cette campagne. Malgré ses affiches xénophobes.

## **L'unité du Royaume-Uni menacée**

Sur la carte du « in » et du « out », le bleu du Brexit de l'Angleterre et du pays de Galles s'oppose au jaune du maintien dans l'UE de l'Écosse et de l'Irlande du Nord. S'ils ont été moins mobilisés par l'enjeu – 67,2 % des Écossais et 62,9 % des Irlandais du Nord ont voté, contre 73 % des Anglais et 71,7 % des Gallois –, les Écossais et les Irlandais du Nord ont opté pour le *Remain*, respectivement à 62 % et 55,8 %. Comme l'enclave de Gibraltar dans le sud de l'Espagne, qui a voté à plus de 95 % pour le maintien dans l'UE. L'Espagne, qui lorgne sur le rocher, a d'emblée proposé une période « *limitée* » de souveraineté partagée avant sa restitution...

Au Royaume-Uni, les premières fissures sont apparues sur les terres de ceux qui souhaitent rester au sein de l'Europe. Le dirigeant des libéraux-démocrates écossais, Willie Rennie, s'est déclaré « *furieux* » que l'Écosse ait perdu sa place en Europe. Le dirigeant des Verts, Patrick Harvie, s'est inquiété de la représentation des autorités écossaises dans les négociations sur les modalités de la sortie de l'UE pour « *défendre nos droits comme citoyens européens* ». C'est de la part d'Alex Salmond, figure de l'indépendantisme, qu'est venue la revendication d'un nouveau référendum sur l'indépendance de l'Écosse « *dans les trente mois* ». Une option « *sur la table* » a renchéri la premier ministre, Nicola Sturgeon, pour qui l'avenir de l'Écosse se situe « *au sein de l'Union européenne* ».

« *Le gouvernement britannique a renoncé à tout mandat pour représenter les intérêts économiques ou politiques de la population ici en Irlande du Nord* », a, de son côté, fait valoir le vice-premier ministre d'Irlande du Nord, Martin McGuinness, membre du Sinn Féin, le parti républicain anciennement lié à l'Armée républicaine irlandaise, qui appelle aussi à un référendum pour sortir du Royaume-Uni et réunifier l'île irlandaise.

### **Tempête sur les marchés financiers**

Les fortes tensions observées vendredi sur les marchés peuvent-elles perdurer ? S'aggraver ? Les principales banques centrales de la planète ont l'essentiel des réponses entre les mains car elles détiennent les outils pour maintenir la stabilité financière. En outre, la crise de 2007-2008 les a rendues plus réactives et plus coordonnées – elles s'étaient concertées dès la semaine dernière.

Il s'agit d'éviter le scénario qui avait suivi la faillite de la banque américaine Lehman Brothers en septembre 2008. À l'époque, les banques commerciales internationales avaient cessé de se prêter entre elles, par méfiance, provoquant un assèchement des liquidités et une paralysie du système financier, qui s'était répercutée sur les entreprises et les ménages à travers la fermeture du robinet du crédit.

Pour parer à ce risque et tenter de stabiliser sa monnaie, la Banque d'Angleterre a déclaré être prête à injecter jusqu'à 250 milliards de livres (326 milliards d'euros) sur les marchés. La Banque du Japon a pris des dispositions similaires, la Banque nationale de Suisse est intervenue dès hier pour stabiliser sa monnaie – qui sert de valeur refuge – et la Banque centrale européenne a fait savoir qu'elle était prête à injecter des liquidités.

L'objectif de Mario Draghi est également de préserver la stabilité de la zone euro. Si les obligations allemandes et françaises font office de valeurs refuges, le président de la BCE doit veiller à ce que les pays d'Europe du Sud ne voient pas à nouveau leurs taux d'intérêt bondir, en cas de méfiance des investisseurs.

« *Les taux sur ces pays vont peut-être remonter un peu*, remarque Christopher Dembik chez Saxo Bank, *mais le Brexit ne peut pas être le déclencheur d'un krach obligataire.* » Alors que les valeurs bancaires ont fortement chuté vendredi, la BCE a tenu à préciser que « *le système bancaire de la zone euro est résistant* ». Sur le plan politique, une réunion du G7 ce week-end cherchera à apporter une première réponse coordonnée.

### **Le risque d'un effet domino**

Après le Brexit, le « Nexit » (pour les Pays-Bas) ? Ou le « Tchexit » (pour la République tchèque) ? Dès l'annonce des résultats, tous les partis souverainistes européens se sont engouffrés dans la brèche. Le leader de la Ligue du Nord italienne, Matteo Salvini, a lancé sur son compte Twitter : « *Maintenant, c'est notre tour.* » Comprendre : organiser un référendum. Même chose en France avec Marine Le Pen ou aux Pays-Bas avec le leader d'extrême droite, Geert Wilders. Tous deux ont promis un référendum en cas d'arrivée au pouvoir lors d'élections prévues l'an prochain.

En République tchèque le député européen Petr Mach, chef d'un parti de droite, les Citoyens libres, a « *félicité les Britanniques* ». Et au Danemark, le Parti populaire danois s'est réjoui : « *C'est formidable.* » Il prône une renégociation de l'accord liant le Danemark à l'Union européenne. Le Parti de gauche suédois veut lui aussi « *renégocier* » les conditions d'adhésion afin de « *réduire le pouvoir de l'UE* », selon son président, Jonas Sjöstedt.

Toutes ces réactions constituent le grand défi auquel sont confrontés les chefs d'État et de gouvernement au pouvoir en Europe. Ils doivent trouver le moyen d'éviter la répétition du scénario britannique et la multiplication de référendums similaires. Ils devront aussi éviter la multiplication des demandes de renégociation des traités, ce qui amènerait à une désagrégation interne de l'Union européenne.

Dès vendredi matin, le président français, François Hollande, et la chancelière allemande, - Angela Merkel, se sont parlé par téléphone. Le président du Conseil européen, Donald Tusk, s'est dit de son côté « *déterminé* » à faire que l'UE conserve son unité à 27. Reste à dire comment, et vite.

# L'appauvrissement des seniors en Allemagne

## relance le débat sur les retraites

Nicolas Barotte Le Figaro 7 juin 2016

**Le montant des pensions risque de baisser après 2030. Schäuble a proposé de repousser l'âge du départ à 70 ans, un institut à 73 ans. Tollé.**

**SOCIAL** Lentement, le système de retraites allemand se fissure. Non pas qu'il soit sous-financé : les réformes engagées par le gouvernement Schröder au début des années 2000, notamment le recul de l'âge de départ à 67 ans, ont permis d'atteindre l'équilibre. Les comptes étaient même en excédent de 3,3 milliards d'euros en 2014. Mais de plus en plus de retraités sont menacés de pauvreté, comme l'ont révélé plusieurs rapports récents. Sur les 20 millions de retraités allemands, 3,4 millions vivent déjà sous le seuil de pauvreté. À partir de 2030, un nouveau retraité sur deux risque de percevoir une mini-pension équivalente au minimum vieillesse. Le taux de remplacement sera alors fixé à 43 % du salaire, contre 48 % aujourd'hui. Inquiète du vieillissement de sa population, l'Allemagne se prépare à une nouvelle réforme.

À un an et demi des prochaines élections, les conservateurs bavarois de la CSU se sont emparés du sujet : « Vieillir en sécurité est une question essentielle », a déclaré le leader du parti, Horst Seehofer. Il a réclamé une révision de la réforme de 2001 et notamment des retraites « Riester », du nom de l'ancien ministre du Travail (SPD) Walter Riester qui a créé ces plans d'épargne subventionnés par l'État. Avec les réformes Schröder, les Allemands avaient été incités à souscrire à ce système pour compenser la baisse programmée du niveau des pensions légales. Quelque 16 millions de contrats Riester signés plus tard, l'échec est patent. La baisse actuelle des taux d'intérêt en souligne encore davantage la fragilité. Même le SPD en a convenu : « Celui qui aurait besoin d'un contrat Riester ne peut pas se le permettre, celui qui pourrait se le permettre n'en a pas besoin », a résumé le vice-président du SPD Ralf Stegner. « Les chiffres sont préoccupants. Mais cette tendance n'est malheureusement pas nouvelle : de plus en plus de gens ne peuvent pas vivre de leur retraite », a déploré Ulrike Mascher, la présidente de l'association de retraités et d'assurés sociaux VdK. Elle réclame du gouvernement un changement de cap et une meilleure prise en compte dans le calcul des retraites des accidents de la vie ou des carrières interrompues, celle des femmes principalement.

Il est devenu urgent de trouver une solution. À partir de 2020, les baby-boomers allemands commenceront à partir en retraite. Pour éviter une catastrophe sociale, tous les sujets sont sur la table, y compris revaloriser le niveau des pensions, une mesure financièrement coûteuse. D'ailleurs le gouvernement a d'ores et déjà décidé d'une hausse historique, la plus importante depuis vingt-trois ans. En juillet, les retraites seront revalorisées de 4,25 % à l'Ouest et de 5,95 % à l'Est. Mi-mai, la coalition CDU-SPD s'est aussi mise d'accord pour faciliter le cumul d'un emploi d'appoint avec une retraite.

Face au défi, le ministre des Finances Wolfgang Schäuble a avancé une autre proposition beaucoup plus provocatrice : repousser l'âge de départ à 70 ans. Au sein de la coalition, l'idée a été aussitôt rejetée : « Il faut que les politiques cessent de faire des propositions que les travailleurs normaux trouvent cyniques », a commenté le leader du SPD, le vice-chancelier Sigmar Gabriel. Pourtant le prestigieux institut économique IW a suggéré d'aller encore plus loin pour éviter d'augmenter les cotisations : 73 ans en 2041.

Pour l'instant, Angela Merkel tente de maîtriser le débat. « Le système est assuré jusqu'en 2029 », a-t-elle expliqué aux députés CDU fin avril. Une réforme n'est envisageable qu'à la condition « d'un consensus » entre les partis de la grande coalition, a-t-elle poursuivi. La dernière fois que les conservateurs et les sociaux-démocrates s'étaient mis d'accord, c'était en 2013 : le gouvernement avait alors décidé d'ouvrir la possibilité d'un départ en retraite dès 63 ans pour les carrières longues et de revaloriser les pensions des mères de famille.

# Soins, protection sociale, siège de l'agence du médicament. Brexit : quelles conséquences dans le monde de la santé ?

Le Quotidien du médecin n°9510 04.07.2016. Denis Durand de Bousingen

**La sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne aura des répercussions en matière de santé. Si le déménagement de l'Agence européenne du médicament (EMA, installée à Londres), est symbolique, médecins et patients devraient, à moyen terme, être concernés par plusieurs changements.**

Le Brexit, et maintenant ? La question du maintien des règles communautaires (jusqu'à de possibles nouveaux accords bilatéraux qui pourraient prendre plusieurs années) se pose aussi en matière de soins, de protection sociale, de règles d'exercice professionnel ou d'institutions en santé.

Les directives qui harmonisent la **formation et les droits des médecins à exercer** dans l'UE devraient rester en vigueur outre-Manche. Personne n'imagine que le Royaume-Uni ne réintroduise des cursus nationaux alors qu'il a participé à l'élaboration des directives européennes sur ce sujet et forme traditionnellement moins de médecins et de professionnels de santé que ses voisins. Les praticiens allemands sont depuis des lustres indispensables au fonctionnement des hôpitaux du NHS, sans parler de tous les médecins issus des pays du Commonwealth. Les experts tablent sur la signature d'accords spécifiques qui permettront aux médecins de continuer à travailler sans difficulté outre-Manche.

En ce qui concerne les **soins transfrontaliers**, la directive qui garantit aux patients de l'UE, sans formalités, des soins ambulatoires et hospitaliers urgents dans les autres États membres cessera sans doute de s'appliquer pour les patients britanniques dans l'Union – et inversement. On reviendra au système, plus lourd et complexe, des remboursements au cas par cas, en fonction d'accords bilatéraux (comme cela existe par exemple pour les patients français soignés en Suisse). Les accords particuliers, portant sur des soins hospitaliers programmés, pourraient également être revus.

La **réglementation pharmaceutique** européenne ne devrait guère changer pour les Britanniques. On les voit mal autonomiser leur législation alors que des États non-membres – comme la Norvège et l'Islande – appliquent en totalité le droit européen en la matière. Les spécialistes s'attendent à des accords « à la norvégienne » entre le Royaume-Uni et l'Union. En revanche, les conséquences économiques pourraient être plus lourdes pour les industriels du médicament, redoute leur association (ABPI), qui avait mené une campagne anti-Brexit très active.

Enfin, la question du **siège de l'Agence européenne du médicament (EMA)** devrait être réglée avant le « divorce » effectif. Les trois pays entrés le plus récemment dans l'UE, à savoir la Bulgarie, la Roumanie et la Croatie, font valoir qu'ils ne disposent encore d'aucune structure officielle de l'Union, et s'estiment fondés à accueillir l'EMA... Les lobbies de la pharmacie allemande, italienne et suédoise proposent eux aussi d'accueillir cette prestigieuse agence. Strasbourg constitue un cas particulier car la ville abrite déjà la « Direction européenne de la qualité du médicament » (DEQM), réunissant la Pharmacopée européenne et toute une série de laboratoires de contrôle. La DEQM participe à la préparation des autorisations de mise sur le marché (AMM) délivrées par l'EMA, à Londres. Certains suggèrent une relocalisation de l'EMA à Strasbourg pour des raisons pratiques...

Vice-président de l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM), le Dr Claude Pigement fait valoir qu'une candidature française serait parfaitement légitime. La France ne dirige pas de grande agence européenne, dispose d'une industrie pharmaceutique de premier plan et occupe géographiquement une place centrale, plaide-t-il. « *C'est au gouvernement de se prononcer sur cette hypothèse* », précisent au « Quotidien » des représentants des laboratoires, tout en ajoutant qu'ils verraient d'un bon œil une telle démarche des autorités françaises.

# Médecine et santé au travail : en pleine mutation

## Travailleurs vieillissants, pénibilité, maladie chronique, handicap...L'enjeu du maintien au travail

Le Quotidien| 20.06.2016 Antoine Dalat

**Le Pr Gérard Lasfargues souligne la nécessité d'un accompagnement individualisé et durable de la personne pour faciliter le maintien au travail ou le retour à l'emploi après un arrêt de travail.**

Comment assurer le maintien dans l'emploi ? *« C'est une question importante, un enjeu majeur de la santé au travail, notamment en raison du vieillissement de la population au travail et de l'augmentation des maladies chroniques. On voit aujourd'hui des gens de plus en plus fragilisés dans leur environnement et dans leur parcours professionnel. Dans ce contexte, la question du maintien au travail ou du retour à l'emploi après un arrêt de travail est cruciale »*, souligne le Pr Gérard Lasfargues, PUPH en médecine et santé au travail à l'université Paris Est-Créteil et directeur général adjoint scientifique de l'Anses.

### **Environnement « capacitant »**

En compagnie de Sandrine Caroly, le Pr Lasfargues doit modérer durant le congrès une séance plénière sur les concepts actuels développés dans le maintien à l'emploi. *« Cette session sera l'occasion de mettre en avant un certain nombre de concepts innovants, notamment celui d'environnement « capacitant ». L'idée est de montrer que, pour une personne en difficulté ou en situation de fragilité, il est utile d'utiliser toutes les ressources positives du milieu qui peuvent favoriser la prévention et la réadaptation durables »*, indique le Pr Lasfargues.

Ce problème du maintien dans l'emploi ne peut pas être abordé sans une réflexion plus large sur les évolutions actuelles du monde du travail. *« Aujourd'hui, les parcours professionnels sont beaucoup plus fragmentés et **il y a une fréquence accrue de conditions de travail pénibles**. Certains facteurs sont particulièrement présents : la pénibilité physique, mais aussi les contraintes temporelles dans le travail et les horaires atypiques, comme le travail de nuit, tôt le matin ou tard le soir »*, indique le Pr Lasfargues.

Tout l'enjeu est de réussir à mettre en œuvre un travail « soutenable ». *« Pour cela, il faut développer des stratégies coopératives opérationnelles sur des objectifs partagés entre les différents acteurs concernés : les médecins du soin et de la réadaptation, les médecins du travail, les acteurs sociaux, les acteurs de la prévention et les médecins-conseils de l'Assurance-maladie...*

***C'est essentiel que tout le monde travaille ensemble, en particulier le généraliste et le médecin du travail.** C'est le généraliste traitant qui va apprécier l'état de santé global de la personne et sa capacité à faire face à des exigences ou sollicitations physiques, cognitives, etc. Et le médecin du travail devra apprécier la charge de travail de la personne et les possibilités de sa régulation, individuelle et par le collectif de travail, pour voir dans quelles conditions ou avec quels aménagements peut se faire le maintien ou le retour à l'emploi »*, indique le Pr Lasfargues.

Ce dernier estime que la priorité est d'assurer un accompagnement individualisé et durable de la personne, depuis son arrêt de travail jusqu'à son retour dans l'emploi. *« Et **c'est important que cet accompagnement ne s'arrête pas le jour du retour à l'emploi** »*, indique le Pr Lasfargues, en insistant enfin sur la nécessité d'une prise en charge la plus précoce possible. *« Cela a été démontré clairement dans les lombalgies ou les TMS. Dès qu'on dépasse une certaine durée d'arrêt de travail de quelques semaines, les chances de retour à l'emploi s'amenuisent très significativement »*.

**D'après un entretien avec le Pr Gérard Lasfargues (Créteil)**

# Les retraités manifestent aussi contre la loi El Khomri

Figaro Economie 10.06.2016 Par [Marie Bartnik](#)

Au tour des retraités de battre le pavé! Quelques milliers de têtes grisonnantes s'étaient donné rendez-vous place de la Nation ce jeudi à Paris, à l'appel de neuf syndicats de retraités, pour clamer au gouvernement que «non, cela ne va pas mieux» pour eux non plus, malgré le satisfecit martelé par François Hollande.

«Les retraités en ont assez de se faire plumer!» ont vigoureusement protesté les manifestants, 5000 selon la CGT, réunis à la fois contre la baisse de leur pouvoir d'achat et contre la loi El Khomri, éternel leitmotiv des manifestations du printemps. Tout au long du parcours qui les menait à Bercy, les retraités ont pu humer le fumet des poubelles béantes, abandonnées là par les éboueurs en grève contre le même projet de loi.

Les dispositions de la loi travail ne touchent pourtant plus les retraités présents, et pour certains depuis belle lurette. «Nous on est à l'abri mais on a peur du chômage pour nos enfants», explique Monique, ancienne cheminote. «Et si les actifs n'enchaînent plus que les contrats courts entre deux périodes de chômage, qui paiera nos retraites?», s'inquiète à son tour Patrice, ancien agent de maîtrise à la Poste et actuellement bénévole au secours populaire.

## «Il faut faire bien plus attention qu'avant»

Odile, assistante maternelle retraitée

Au sein de l'association, il s'alarme surtout de voir de plus en plus de retraités dans le besoin. «Depuis maintenant 30 mois, notre pouvoir d'achat diminue sous le double effet du quasi blocage des pensions, et des mauvaises mesures fiscales», déplore l'intersyndicale à l'origine de la manifestation. En 2016 encore, les pensions ne devraient pas du tout être revalorisées, du fait d'une inflation quasi nulle, a prévenu la commission des comptes de la sécurité sociale dans une publication récente.

À cela s'ajoute une succession de mesures qui, d'après les manifestants, grignotent petit à petit leur pouvoir d'achat: imposition de la majoration de retraite pour les parents de trois enfants et plus, instauration d'une taxe de 0,3% sur les pensions destinée à financer l'autonomie des personnes âgées, mesures d'économies prises en octobre dernier pour sauver les retraites complémentaires...

«Tout cela cumulé et ajouté aux charges qui augmentent, il faut faire bien plus attention qu'avant. Cette année, nous avons eu 700 euros d'impôts en plus. Alors si nous allons au restaurant par exemple, nous dépensons moins. Il nous faut rogner sur les loisirs. Il est normal que chacun contribue mais les retraités contribuent plus que les autres, alors que nous ne sommes pas des nantis!», déplorent Jean-Pierre et Odile, affiliés à la CGT et respectivement ancien cadre à la Lyonnaise des eaux et assistante maternelle.

## Les plus à plaindre n'ont pas encore pris leur retraite

Tous les retraités ne contribuent pas non plus de la même façon. Dans un rapport publié en octobre 2015, le conseil d'orientation des retraites (COR) soulignait que certaines générations encaissent une perte de pouvoir d'achat particulièrement nette. C'est le cas des cadres nés en 1932: après 6 ans de retraite, leur pension après prélèvements sociaux diminue de 6%, et de 8% au bout de 20 ans! De quoi en effet se retrouver gênés aux entournures, surtout quand il faut continuer à aider les enfants...

Et c'est encore sans compter les dernières mesures adoptées pour sauver les caisses de retraites complémentaires. Le bonus-malus introduit pour encourager les départs plus tardifs devrait en effet occasionner une nouvelle baisse du pouvoir d'achat des futurs retraités. Selon le COR, la perte sera d'autant plus importante que les salariés sont jeunes. Elle atteint 18% pour un salarié né en 1990 et qui souhaiterait partir à la retraite aux conditions actuelles. Les plus à plaindre ne grossissent pas encore les rangs du cortège.

# Taxe carbone : un surcoût moyen de 83 euros pour les ménages en 2016

JOEL COSSARDEAUX Le 21/05/2016

La taxe carbone, instaurée en 2014, devrait représenter 3% de la dépense énergétique des foyers en 2016 –

## **La ponction atteindra 245 euros en 2020, selon une étude du ministère de l'Ecologie. Les ruraux et les familles monoparentales comptent au rang des plus pénalisés.**

Sans elle, les ménages auraient fait une économie de 83 euros en moyenne cette année, estiment les experts du Commissariat général au développement durable (CGDD). La contribution climat énergie (CCE), qu'il faut désormais payer à chaque passage à la pompe ou pour recharger sa cuve de fioul, n'a rien d'indolore. Cette fiscalité verte, instaurée en 2014, devrait représenter 3% de la dépense énergétique des foyers en 2016, première année pleine de sa mise en oeuvre, selon l'étude que vient de réaliser cet organisme dépendant du ministère de l'Environnement.

Et ce n'est qu'un début. Le législateur a, en effet, imparti à cet impôt écologique une trajectoire de progression dont le pic sera atteint dans quatre ans. En 2020, cette dépense supplémentaire devrait ainsi s'élever à 245 euros par an en moyenne, selon l'étude.

## **Un impact très inégal**

D'ores et déjà, l'impact de cette mesure fiscale s'avère très inégal selon les profils des consommateurs. La taxe carbone représente un prélèvement de 107 euros chez les 10 % de ménages les plus aisés, et ce du fait de leur niveau de dépenses plus élevé. C'est presque le double de ce que les plus modestes vont devoir sortir de leur poche cette année. En revanche, les 57 euros de taxe que la CCE va imposer à ces derniers en 2016 représentent une ponction bien plus forte sur leur revenu disponible : 0,6 %, contre 0,1 % pour les plus riches et 0,2 % pour l'ensemble des ménages.

*« Du fait d'une moindre motorisation », les foyers à faible niveau de ressources seront « surtout affectés par la hausse des dépenses de chauffage », ajoutent les auteurs de l'étude. A ce titre, ce sont les utilisateurs de fioul, fossile « riche » en carbone, sur lequel est assise une partie de la taxe sur les carburants, qui y laisseront le plus de plumes. En ce qui les concerne, le surcoût estimatif pour 2016 s'élève à 87 euros, soit près de 20 euros de plus que pour les consommateurs de gaz. Cet écart tient au fait que le fuel est bien plus répandu en milieu rural où les logements sont vastes et donc « énergivores ».*

C'est également là où le surcoût moyen lié à la taxe carbone est le plus élevé : 92 euros en moyenne contre 70 euros pour les Parisiens. *« Du fait de leur éloignement des centres urbains, ces ménages parcourent de plus longues distances et ont un taux d'équipement automobile plus élevé »,* décrypte l'étude. Or, avec l'introduction de cette taxe, rouler revient aussi plus cher. Surtout si les déplacements se font en voiture fonctionnant au diesel où la dépense supplémentaire imputable à la contribution climat énergie est de 57 euros. C'est près du double du « surcoût fiscal » produit par l'utilisation d'un véhicule à essence (30 euros). Un écart *« lié au contenu élevé en CO2 du gazole »,* selon l'étude.

Enfin, c'est chez les familles monoparentales et les personnes seules que la taxe carbone grève la plus grosse part de revenus : 0,3 % contre 0,2 % pour les familles avec enfant où le surcoût culmine à 114 euros.

# Votre épargne est-elle à l'abri d'une crise financière?

Figaro Economie 14.06.2016



**Les craintes sur la solidité des banques et des sociétés d'assurance-vie, à leur apogée en 2008, ne sont pas dissipées.**

La récente transposition d'une directive européenne prévoyant que les dépôts des épargnants pourraient servir à renflouer les caisses d'une banque en faillite a suscité de nombreuses inquiétudes. Même si ces risques semblent aujourd'hui assez hypothétiques, nous avons tenu à répondre aux questions que vous vous posez sur le sort de votre épargne, en cas de défaillance d'un établissement financier.

Oui, comme n'importe quelle entreprise. Pour exercer leurs activités, les établissements financiers doivent posséder des capitaux propres, dont le montant dépend de leurs engagements ou des risques qu'ils assument (par exemple, de la nature des crédits qu'ils accordent). Dès lors qu'une banque ou une société d'assurances ne dispose plus de ce niveau minimal, elle est en difficulté, et si la situation la conduit à consommer tous ses fonds propres, elle est en faillite.

«Les banques et les sociétés d'assurance-vie ont l'obligation de posséder des fonds propres qui servent en garantie de leurs engagements, et elles sont très encadrées dans la gestion de leurs risques, en particulier depuis la crise de 2008», explique Patrick Montagner, secrétaire général adjoint de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR, le gendarme des assureurs). Le respect de ces réglementations est surveillé par la Banque centrale européenne (BCE) pour les banques et l'ACPR pour les assureurs. Ces deux entités disposent d'importants pouvoirs de surveillance et de répression. Elles peuvent même prendre le contrôle d'un établissement si son état devient menaçant, afin de le redresser avant que la défaillance ne se propage.

L'Europe a, par ailleurs, mis en place un Fonds de résolution unique alimenté par les banques européennes qui devrait être doté de 50 à 60 milliards d'euros dans quatre ans afin de permettre de combler d'éventuels trous dans les comptes d'une banque avant qu'ils n'atteignent ses clients. Un tel dispositif n'existe pas pour l'assurance-vie. Lorsqu'une banque ou un assureur connaît des difficultés, ce sont d'abord ses actionnaires qui sont mis à contribution, puis les «obligataires», c'est-à-dire les investisseurs ayant acheté des obligations émises par la banque ou l'assureur. Ces derniers voient la valeur de leurs titres réduite ou rayée d'un coup de plume. Cette situation s'est déjà produite à plusieurs reprises en Europe, notamment au Portugal (**faillite de la banque Espírito Santo**) et en Autriche (banque Heta). Si ces interventions ne suffisent pas, les épargnants pourraient voir disparaître une partie de leurs avoirs. C'est ce qui s'est passé à Chypre en 2013. Cette hiérarchie est issue de la transposition en France de la directive européenne sur la résolution des difficultés bancaires, le 1er janvier 2016.

Les fonds de garantie, financés par les établissements financiers agréés, couvrent partiellement ou totalement les pertes subies par les déposants à l'occasion de la faillite d'un établissement. Celui des banques, le Fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR), indemnise les épargnants à hauteur de 100.000 euros de dépôts. Les assurances-vie, même souscrites auprès d'une banque, sont garanties par le Fonds de garantie des assurances de personne (FGAP), avec un plafond de 70.000 euros par personne et par assureur (90.000 euros pour les rentes de contrats d'assurance-décès et les rentes d'incapacité et d'invalidité). Attention, ces fonds de garantie ne sont pas conçus pour affronter des faillites en chaîne. Ils disposent donc de peu d'argent en permanence, mais peuvent faire appel à leurs adhérents en cas de besoin. Le FGAP détient 400 millions d'euros sur ses comptes. Il peut solliciter 400 millions supplémentaires auprès de ses adhérents et a le droit d'emprunter 800 millions pour faire face à des remboursements. À comparer aux 1600 milliards placés en assurance-vie...

Le fonds de garantie des dépôts est plus richement doté: 3 milliards d'euros mobilisables à tout moment, avec la possibilité de demander des contributions exceptionnelles aux banques adhérentes et d'emprunter sur les marchés. Mais ce montant est insuffisant pour affronter un scénario du pire.

# L'alimentation chez le sujet âgé

## Tordre le cou aux idées fausses

Dr Sophie Parienté - Le Quotidien du médecin n°9494 -09.05.2016

**Pour aider les personnes âgées à vieillir le mieux possible, le Pr Agathe Raynaud Simon, gériatre à l'hôpital Bichat tord le cou aux idées fausses, invite à réexaminer les régimes devenus inappropriés et revient sur les fondamentaux.**

Deux idées fausses méritent d'être combattues. La première est qu'une assiette de soupe avec un petit bout de fromage le soir « suffirait » à partir d'un certain âge. « *Les personnes âgées ont quantitativement besoin de plus de protéines que les jeunes ! met en garde le Pr Raynaud Simon. De 1 à 1,2 g/kg/j contre 0,8 g/kg/j.* »

La seconde est que la perte de poids « serait » une fatalité liée au vieillissement. « *Ce n'est pas vrai. Il n'est jamais normal de maigrir quand on vieillit, même de 2 à 3 kg, prévient le Pr Raynaud Simon. Il faut comprendre pourquoi : interroger, examiner le patient et s'il le faut, explorer. Une fibroscopie oeso-gastroduodénale peut par exemple dépister une gastrite ou un ulcère peu symptomatique chez le sujet âgé hormis un manque d'appétit.* » Quant aux régimes stricts (sans sel, anti-diabétiques...), qui peuvent avoir fait sens à un moment de la vie du patient, il convient de ré-examiner leur utilité, de les assouplir et d'éviter de les introduire chez un sujet âgé en déclin fonctionnel, ou qui commence à maigrir. « *Autorisons quelques douceurs, allégeons les régimes sans sel extrêmement anorexigènes. Leur vraie seule indication est l'épisode d'OAP, mais une fois résolu, le régime sans sel strict n'a pas raison d'être* », indique le Pr Raynaud Simon.

## Identifier les personnes âgées fragiles

Trois populations de personnes âgées très différentes doivent être distinguées. Les personnes âgées autonomes et robustes tout d'abord : « *Pour rester en forme et autonomes, elles doivent manger suffisamment de protéines (entre 1 et 1,2 g/kg/j selon les recommandations actuelles), ne pas perdre de poids, avoir une activité physique et être supplémentées en vitamine D* », explique le Pr Raynaud Simon.

La deuxième catégorie est représentée par les personnes âgées fragiles qui restent autonomes mais ont souvent déjà perdu un peu de poids. Les mêmes conseils s'appliquent. Du fait de pathologies qui limitent leurs activités et déplacements, elles sont sur le déclin fonctionnel et à risque de chute et de perte d'autonomie. « *Pour éviter de décliner, les personnes âgées fragiles doivent bénéficier d'interventions sur la nutrition et l'activité physique (kinésithérapie ou activité physique adaptée). Cette population est très importante à identifier* », rappelle le Pr Raynaud Simon. Pour aider au « repérage de la fragilité », la HAS a diffusé en 2013 six questions (dont 4 sur la nutrition et la perte musculaire) : Votre patient a-t-il une marche ralentie (plus de 4 secondes pour parcourir 4 mètres) ? ; Ces 3 derniers mois : a-t-il perdu du poids, se sent-il plus fatigué, a-t-il plus de difficulté à se déplacer ? Vit-il seul ? Se plaint-il de perte de mémoire ?

Enfin les personnes âgées déjà dépendantes et malades, pour lesquelles les possibilités de réversibilité sont moindres. « *Les objectifs sont ici différents mais la nutrition, l'activité physique et la vitamine D conservent un rôle important pour préserver leur état fonctionnel et leur qualité de vie* » explique le spécialiste.

## Les mesures interventionnelles

Sur le plan nutritionnel, on sera très attentif : au poids, à l'alimentation en protéine, à compléter systématiquement en vitamine D (800 à 1 000 UI/jour) - qui exerce une action trophique sur l'os et le muscle et limite le risque de fracture et de chute -, à la diversité alimentaire - qui stimule l'appétit et améliore les apports vitaminiques - et à la prise de repas en compagnie - ne pas laisser s'enfermer dans la solitude, suggérer d'aller manger de temps en temps au bistro, en famille ou en maison de retraite... L'alimentation est un tout, et nécessite une prise en charge individualisée !

L'activité physique sera encouragée en fonction des possibilités : marche, escaliers (arrêter l'ascenseur un étage plus bas), vélo d'appartement, club de gymnastique (pas forcément cher : clubs 3<sup>e</sup> âge, mutuelles...), séances de kinésithérapie...

« *À la différence d'autres organes qui vieillissent inéluctablement, le muscle répond à tout âge à la nutrition et à l'activité physique* », conclut le Pr Raynaud Simon.

# Le modèle des athlètes centenaires décrypté par l'INSERM

Le Quotidien 11.07.2016 [Betty Mamane](#)



Bon pied bon œil. À la veille des « JO », les champions du 4e âge intéressent la recherche. Et tout particulièrement ceux qui ont dépassé le siècle. Une étude INSERM, menée par des chercheurs de l'unité 1093 « Cognition, action et plasticité sensorimotrice » à l'université de Bourgogne, a analysé les records d'athlètes centenaires dans différentes disciplines en comparaison avec les records mondiaux, toutes catégories d'âge confondues. Des résultats publiés dans la revue « Age and Ageing ».

À partir de données de sites d'associations et fédérations sportives, le Pr Romuald Lepers, qui a

dirigé ces travaux, et ses collègues, ont identifié 60 performances réalisées par 19 centenaires, dont 4 femmes, dans 3 disciplines : athlétisme, natation et cyclisme.

## Des records en baisse de 78 % en moyenne à 100 ans

De manière générale, et même si ce sont de véritables prouesses, leurs résultats sont évidemment très loin des records mondiaux : - 78 % en moyenne chez ces centenaires par rapport au record du monde. Le record du cycliste Robert Marchand, 102 ans, avec près de 27 kilomètres parcourus en une heure, apparaît comme le plus impressionnant. Il enregistre une réduction de ses performances de seulement 50,6 % en comparaison avec le record du monde de l'heure de cette discipline, obtenu par Bradley Wiggins en 2015 avec plus de 54 kilomètres. À titre de comparaison, Robert Marchand se déplace à vélo deux fois moins vite que le recordman de sa discipline, là où les autres athlètes centenaires courent ou nagent en moyenne quatre fois moins vite.

## Dès 40 ans, une baisse des performances de 7 à 14 % tous les 10 ans

De précédentes études ont effectivement démontré que, dès 40 ans, et selon la discipline sportive, les performances déclinent régulièrement de 7 à 14 % tous les 10 ans. Au-delà des caractéristiques physiologiques remarquables de Robert Marchand pour son âge, les chercheurs ont aussi mis en évidence un déclin des performances avec l'âge moins important pour le cyclisme en comparaison de l'athlétisme ou de la natation.

Reste que l'ensemble de ces performances rapportées à ces âges correspondent à de véritables exploits. « *Imaginez-vous réaliser ces performances à plus de 100 ans ?* » insiste Romuald Lepers, principal auteur de cette publication. À savoir, deux de ces sportifs d'âge canonique dépassaient les 105 ans. Un échantillon pour le moins représentatif d'une population qui ne cesse de croître. Les centenaires étaient plus de 441 000 dans le monde en 2013, selon les Nations unies, ils devraient être quelque 3,4 millions en 2050... dans une condition physique enviable.

## Des modèles du « bien vieillir »

Pour le Pr Romuald, « *ces modèles du "bien vieillir"* », de plus en plus nombreux, offrent de nouvelles perspectives pour mieux comprendre comment le corps humain peut lutter contre les effets délétères du vieillissement. « *Ils montrent aussi qu'il n'est jamais trop tard pour entreprendre une activité physique*, souligne le chercheur. *Beaucoup de ces athlètes centenaires ont commencé au moment de la retraite et ont pris alors goût à la compétition sportive.* »

En tout état de cause, ces premiers résultats posent d'autres questionnements. La suite de ces recherches devrait se pencher plus précisément sur le parcours en termes d'activité physique et de nutrition de ces vénérables champions.

# En Provence, une triple exposition rend hommage à Vasarely

AFP - 07.07.2016



**Pour le 110e anniversaire de la naissance du peintre Victor Vasarely (1906-1997) et les 40 ans de la fondation qui porte son nom à Aix-en-Provence, une triple exposition est consacrée à cette figure majeure de l'art optique au coeur de la Provence.**

La découverte de la lumière méditerranéenne aura une influence majeure sur le peintre, révélant des phénomènes optiques à celui qui deviendra bientôt le père de l'Op Art, l'art optique, et jouera dans ses tableaux sur les formes et les contrastes.

La première partie de cette exposition triptyque est installée à la fondation Vouland, à Avignon, où les oeuvres de Vasarely voisinent avec des collections d'arts décoratifs des XVIIe et XVIIIe siècles: "Mouvement" présente des oeuvres originales de l'artiste, dont de nombreux inédits issus de collections particulières. Deuxième lieu choisi, Gordes, dans le Vaucluse, où Vasarely avait acheté une maison de berger et installé dans le château du village un "musée didactique", fermé en 1996. "Le choc de la lumière et des contrastes de Gordes lui ont permis d'accéder à l'abstraction", explique Odile Guichard, directrice de la fondation Vouland et commissaire des trois expositions. "Un petit fenestron carré, ouvert dans un grand mur, diffuse tant de lumière... Cette même ouverture, vue de l'extérieur, se métamorphose en un cube immatériel noir, insondable. Villes et villages méridionaux dévorés par un soleil implacable m'ont révélé une perspective contradictoire... pleins et vides se confondent, formes et fonds alternent", écrira Vasarely. A Aix-en-Provence, le troisième volet du triptyque met l'accent sur "l'art pour tous" avec des oeuvres originales, prêtées par les musées hongrois de Pecs, ville natale de Vasarely, et de Budapest. "On voit grâce à ce triptyque l'ancrage de Vasarely dans le Bauhaus", selon Odile Guichard.

## '40 ans d'avance' -

Publicitaire à ses débuts, peintre puis architecte, Victor Vasarely restera en effet marqué par sa formation, initiale, le Bauhaus, dans les années 30. "On ne comprend son parcours que si l'on sait qu'il en vient", explique Pierre Vasarely, président de la fondation créée par son grand-père à Aix-en-Provence.

De 1942 à 1952, c'est la période abstraite à laquelle succède, en 1954, une période noir et blanc.

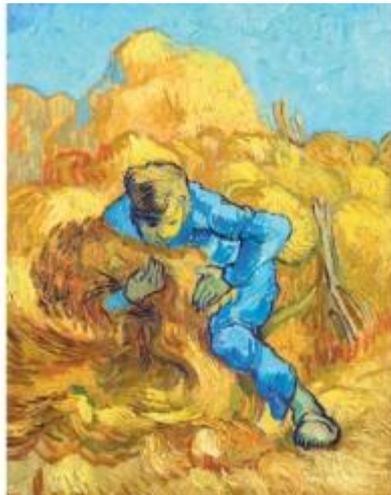
En 1959, Vasarely devient citoyen français. Il dépose le brevet de "l'unité plastique", devenu typique de son oeuvre, élément composé d'une forme géométrique simple inscrite dans un carré. C'est à partir de là qu'il développera "l'alphabet plastique", en y introduisant "six couleurs de base, un jaune de chrome, un vert émeraude, un outremer, un violet de cobalt, un rouge ainsi qu'un noir et blanc", explique Pierre Vasarely.

Longtemps Vasarely chercha un lieu pour implanter un centre interdisciplinaire, pour faire de l'art social, intégrer l'art dans la cité. Sa fondation, le centre architectonique, un édifice de 16 modules hexagonaux en aluminium, est inauguré à Aix-en-Provence en 1976. Visionnaire, Vasarely est exposé dans le monde entier, influence la musique - David Bowie illustre une pochette 33 tours d'une des ses oeuvres - réalise des logos pour de grandes enseignes (Société générale, Renault). "Il avait 40 ans d'avance sur son époque, il considérait que la peinture sur chevalet était morte. Dès les années 70, il savait que l'ordinateur allait révolutionner l'art", affirme Pierre Vasarely pour lequel "l'essor que connaît aujourd'hui l'art numérique" justifie à lui seul de redécouvrir l'oeuvre de celui qui en fut la source.

Les trois expositions présentent jusqu'au 2 octobre des oeuvres issues de collections privées et des trois musées Vasarely, de Pecs, Budapest et Aix.

# Vincent Van Gogh de retour à Arles

La fondation Van Gogh dédiée au peintre hollandais réunit 31 tableaux de l'artiste. Un condensé de sa trajectoire fulgurante.



"Le Botteleur (d'après Millet)", 1889, huile sur toile, de Vincent Van Gogh. (Musée Van Gogh, Amsterdam)

Un passage éclair de vingt mois, une production pléthorique - près de 200 toiles - et la découverte étourdissante de la lumière du Sud : que reste-t-il à Arles même du séjour exalté, tourmenté de Vincent Van Gogh de février 1888 à mai 1889? La ville, qui rejeta à l'époque cet étranger, ce marginal, en pétitionnant contre sa présence, ne possède aucune œuvre. Depuis 2014, date de son ouverture, la fondation Van Gogh Arles fait revenir dans la cité des créations du célèbre artiste hollandais le temps d'expositions estivales. Après deux éditions, la première rassemblant neuf toiles, l'autre des dessins, l'institution a réussi à réunir 31 tableaux prêtés par le musée Van Gogh d'Amsterdam et celui de Kröller-Müller à Otterlo.

Le commissaire, Sjraar Van Heugten, a choisi de montrer la permanence de trois thèmes - les portraits de petites gens, les natures mortes et surtout les paysages - et la révolution stylistique à l'œuvre en dix ans à peine de carrière, avant le suicide de Van Gogh à Auvers-sur-Oise, en 1890. Un parcours ponctué de cartels réduits au strict minimum (l'audioguide est conseillé...).

## "Van Gogh va très vite dans l'épanouissement de son art"

Selon ce spécialiste du peintre, "la fidélité à ses choix initiaux [entre autres, la peinture réaliste de Millet, le naturalisme de l'école de Barbizon] favorisa chez lui l'émergence d'un art très innovant, car elle lui permit de privilégier ses recherches sur la couleur, la technique et le style sans trop s'écarter du contenu".

Cela se traduit par des juxtapositions frappantes, telles celle de ces deux autoportraits accrochés côte à côte, l'un sombre datant de 1886, l'autre pointilliste, avec des touches de couleurs vives formant un halo autour de sa tête rousse, réalisé un an plus tard, seulement. "On effectue un bond stylistique, explique Julia Marchand, curatrice adjointe à la fondation. Les visiteurs réaliseront à quel point il va très vite dans l'épanouissement de son art, lui qui s'est lancé tard, à 27 ans."

Des travailleurs de Nuenen, en Hollande, englués dans des univers sombres, à la vieille Arlésienne au regard franc et triste, de la nature morte traitée à la manière des maîtres flamands au simple plat de pommes de terre claires et violettes japonisant, le public suit la progression fulgurante du peintre. S'il n'y a pas les chefs-d'œuvre les plus connus, qui ne voyagent quasi plus, comme *La Chambre à coucher*, les visiteurs s'arrêteront devant ce lumineux *Botteleur* (1889), en train de se livrer à un corps-à-corps avec une botte de foin mouvante, ou ces aveuglants *Saules têtards au soleil couchant* (1888), peints à Arles, précisément.

Marie-Anne Kleiber, envoyée spéciale à Arles (Bouches-Du-Rhône) - Le Journal du Dimanche  
dimanche 29 mai 2016

**Du 14 mai au 11 septembre 2016 :**

**Grande exposition rétrospective sur Van Gogh avec 31 peintures exposées :**

**" Van Gogh en Provence : la Tradition modernisée "**